Nations Unies S/PV.5164



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5164e séance

Mercredi 20 avril 2005, à 10 h 25
New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. Poirier
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Haïti

05-31479 (F)



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Haïti

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Ronaldo Mota Sardenberg, chef de la mission du Conseil de sécurité en Haïti.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je salue le retour des membres du Conseil et du Secrétariat qui ont pris part à la mission en Haïti.

Je donne maintenant la parole à M. Ronaldo Mota Sardenberg, chef de la mission du Conseil de sécurité en Haïti.

M. Sardenberg (*parle en anglais*) : La mission du Conseil de sécurité en Haïti du 13 au 16 avril a coïncidé avec celle du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social sur Haïti. La mission et le Groupe ont agi conformément à leurs mandats respectifs. Certaines de leurs réunions en Haïti ont été tenues en commun.

Je saisis cette occasion pour remercier les autorités haïtiennes de leur hospitalité et le Représentant spécial du Secrétaire général, Juan Gabriel Valdés, et son équipe de leur appui. De même, je tiens à féliciter les dirigeants et le personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) de l'excellent travail professionnel qu'ils réalisent dans des conditions souvent très difficiles.

La visite de la mission du Conseil de sécurité, que j'ai eu le privilège de diriger, était la première de ce type dans un pays d'Amérique latine ou des Caraïbes. La décision d'effectuer cette visite a été prise au cours du débat public sur Haïti, sur l'initiative de la délégation argentine au cours de sa présidence du Conseil en janvier dernier. En effet, la décision visant à mettre en œuvre la première décision a été proposée ensuite par les délégations argentine et brésilienne.

Les activités de la mission ont reçu un haut niveau de participation, puisque tous les 15 membres du Conseil étaient représentés. Quatorze ambassadeurs étaient présents, dont 10 Représentants permanents, y compris le Président du Conseil de sécurité en personne. Cette forte présence était une indication claire que le Conseil est préoccupé par la crise actuelle en Haïti et qu'il est nécessaire tant d'agir immédiatement que d'apporter des solutions à long terme aux nombreux problèmes d'Haïti.

La mission du Conseil a rencontré les membres du Gouvernement de transition, y compris le Président par intérim Boniface Alexandre et le Premier Ministre par intérim Gérard Latortue, ainsi que des représentants des principaux partis politiques et de la société civile. Outre son séjour à Port-au-Prince, la mission s'est rendue dans les villes de Gonaïves et de Cap-Haïtien. Elle a également rencontré les dirigeants de la MINUSTAH, y compris le commandant de la Force et le chef de la police civile.

Les membres de la mission ont eu des échanges avec différents acteurs de la vie haïtienne et ont recueilli des informations nouvelles sur les aspects cruciaux de la situation qui prévaut actuellement dans le pays. Les échanges de vues ont été constructifs et particulièrement utiles dans quatre domaines différents, à savoir la création d'un environnement sûr; le dialogue, les élections et la réconciliation; le respect des droits de l'homme; et le développement social et économique.

Malgré les disparitions tragiques de quatre soldats de la paix à ce jour, dont un décès pour cause accidentelle, la mission a évalué que la situation en matière de sécurité en Haïti s'améliorait progressivement, par rapport au deuxième semestre de 2004. Depuis le déploiement de la majeure partie de ses forces militaires et de police en décembre dernier, la MINUSTAH a mené, en conformité avec le mandat donné par la résolution 1542 (2004), plusieurs opérations réussies ayant trait à la sécurité dans différentes parties du pays, y compris dans les quartiers de Port-au-Prince. Les forces militaires et de police de la MINUSTAH ont récemment réussi à améliorer la

coordination avec la Police nationale haïtienne (PNH). Il est reconnu que, comme le prévoit son mandat, un des rôles principaux de la MINUSTAH est d'aider le Gouvernement de transition, y compris la PNH, dans ses tâches relatives à la création d'un environnement sûr et stable.

En dépit de tous les progrès réalisés, la situation en matière de sécurité en Haïti demeure fragile et des mesures supplémentaires possibles ont été évoquées pour appuyer le Gouvernement de transition dans le processus constitutionnel et politique actuellement en cours en Haïti.

Les membres de la mission ont condamné la violence sous toutes ses formes et appelé les autorités haïtiennes à mettre en œuvre un programme complet de désarmement, de démobilisation et de réinsertion afin de désarmer tous les groupes armés hors-la-loi, avec l'aide de la MINUSTAH. La réinsertion est un aspect essentiel de ce problème. À cet égard, il a été jugé nécessaire d'apporter une réponse concrète aux exigences sociales des membres de l'ancienne armée en vue de leur réinsertion dans l'économie officielle en tant qu'élément important de promotion de la paix et de la stabilité dans le pays.

Les membres de la mission sont d'avis que le dialogue national est devenu un outil important pour favoriser une compréhension commune des sujets importants relatifs à l'avenir des processus politique et social haïtiens. Le Gouvernement de transition, ainsi que les représentants de la société civile et des forces politiques, ont indiqué leur intention de prendre part au dialogue global et ouvert à tous et reconnaissent que ce dialogue est une condition sine qua non pour la stabilité à long terme du pays.

La mission a entendu des représentants des principaux partis politiques, y compris le parti Lavalas. La plupart d'entre eux ont souligné que tous les acteurs qui renoncent publiquement à la violence ne devraient ni être exclus du dialogue national ni être empêchés de participer aux processus électoraux. À son tour, l'Archevêque de Cap-Haïtien a transmis aux membres de la mission une lettre de la Conférence épiscopale de Haïti qui appelle à une transition pacifique vers la démocratie, ainsi qu'au développement social et économique.

En ce qui concerne les prochaines élections, le message des membres de la mission a essentiellement visé à encourager le Gouvernement de transition à persister dans son engagement ferme de tenir des élections libres, honnêtes et transparentes en 2005, conformément au calendrier établi, et dans son intention de passer le pouvoir aux nouvelles autorités démocratiquement élues le 7 février 2006. La mission a également encouragé le peuple haïtien à se mobiliser et à participer pleinement aux prochaines élections, et a commencé à examiner la possibilité d'envoyer des observateurs internationaux pour suivre le processus électoral.

Une idée réapparue fréquemment au cours des conversations qu'a eues la mission est que la tenue des élections dans le respect du calendrier établi constitue une étape essentielle de la construction de la démocratie et de la légitimité politique d'Haïti. Aussi bien les membres de la mission que leurs interlocuteurs ont montré qu'ils étaient bien conscients que de nombreux problèmes structurels à long terme perdureraient en Haïti même après que les autorités nouvellement élues auraient pris leurs fonctions, mais ils escomptent que le nouveau climat politique permettra de faciliter notablement le règlement de ces problèmes.

Les membres de la mission ont fait valoir au Gouvernement de transition que le respect des normes en matière de droits de l'homme contribuait au renforcement de la stabilité et de la sécurité. Ils ont déclaré que toutes les parties prenantes devaient se conformer aux normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme et qu'il convenait de réformer la police nationale haïtienne. On a également signalé qu'il était nécessaire de mettre un terme à l'impunité en Haïti tout en défendant l'application régulière de la loi et l'état de droit, en particulier par le biais d'un renforcement du système judiciaire. À son tour, le Gouvernement de transition a lancé un appel pour que l'on accroisse l'aide internationale, afin de pouvoir mettre en œuvre les réformes qui permettront d'avoir en Haïti une force de police crédible, comptable de ses actes et respectée. Le Président par intérim lui-même a souligné la nécessité d'une actualisation des codes et de la législation haïtiens, qui remontent au XIXe siècle. Enfin, comme l'a déclaré le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans son dernier rapport sur Haïti, il est nécessaire d'encourager les efforts déployés pour accélérer l'examen des cas délicats en suspens, comme celui de l'ancien Premier Ministre Yvon Neptune, et faire en sorte que tous les citoyens bénéficient d'une procédure régulière.

On a reconnu que les conditions de pauvreté dramatiques étaient la principale cause des conflits et des troubles politiques dans le pays. Aussi bien les interlocuteurs haïtiens que les membres de la mission du Conseil ont souligné la nécessité d'une stratégie à long terme de promotion du développement et de lutte contre la pauvreté. À cet égard, les membres de la mission ont renouvelé l'appel du Conseil de sécurité aux institutions financières internationales et aux pays donateurs pour qu'ils accélèrent le décaissement des fonds promis à la Conférence internationale des donateurs tenue en Haïti en juillet dernier. La mission a également rappelé que nombre des programmes définis à la conférence récente de Cayenne devraient dorénavant être mis en œuvre sans retard.

Le Premier Ministre par intérim a souligné qu'il convenait de veiller à ce que les programmes de coopération soient conformes aux besoins des Haïtiens, tels que définis par eux, et pas seulement aux priorités fixées par les donateurs et les institutions financières internationales. Selon lui, il est impératif de s'occuper des infrastructures du pays – en particulier les routes et le secteur de l'énergie – et de combattre le déboisement et la dégradation de l'environnement.

Les membres de la mission ont réitéré leur intention de respecter intégralement la souveraineté d'Haïti, de contribuer à la stabilisation et au développement du pays et d'assurer la présence à long terme des Nations Unies en Haïti. Ils estiment qu'en aidant Haïti, l'ONU devrait préserver le rôle fondamental joué par le peuple haïtien et son gouvernement. Les élections inaugureront une nouvelle phase plus prometteuse de l'histoire politique de ce pays. Les représentants haïtiens qui seront élus dans le courant de l'année doivent être prêts à saisir cette occasion unique pour s'acquitter de toutes les responsabilités qui reviennent naturellement aux citoyens d'une nation comme Haïti, fière de sa souveraineté, de son histoire et de sa culture.

Des idées nouvelles ont été présentées par nos interlocuteurs, ainsi que les cadres et le personnel de la MINUSTAH, auxquels je voudrais redire notre satisfaction pour la qualité du travail réalisé sur le terrain.

Nous mettons la dernière main au projet de rapport de la mission, qui sera examiné par les membres du Conseil. Il contiendra une description détaillée des activités de la mission et de ses conclusions sur les sujets suivants : la sécurité, la transition politique, les élections, les droits de l'homme, le développement et la situation humanitaire, le renforcement des institutions, les relations régionales et l'organisation de la MINUSTAH. Ce ne sera pas un rapport court, il contiendra également des recommandations à l'intention du Gouvernement par intérim et de la MINUSTAH. Nous envisageons de demander un débat sur la question d'Haïti après le bouclage du rapport et sa présentation, en vue de solliciter des États Membres des opinions supplémentaires au sujet du renouvellement du mandat de la MINUSTAH.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie l'Ambassadeur Sardenberg de son exposé.

Au nom du Conseil, je voudrais exprimer ma reconnaissance et ma satisfaction à tous les membres de la mission du Conseil de sécurité pour la façon dont ils se sont acquittés, sous l'égide particulièrement avisée de l'Ambassadeur Sardenberg, de leur importante responsabilité au nom du Conseil.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 40.